



CONDUCTEUR DE TRAVAUX

« Prendre connaissance des travaux qui sont à réaliser. On étudie les plans et on voit les moyens qu'on met en place, en matériel et en hommes... »



« Une fois la phase budgétaire finie, je lance les consultations auprès des sous-traitants et des fournisseurs. Tout ça, c'est la phase administrative. À la suite, c'est le suivi de chantier. Réunions avec le client et consignes à donner au chef de chantier. »

#MISSION

Veiller à la réussite des travaux

Le conducteur de travaux est **responsable de l'exécution des travaux d'un ou de plusieurs chantiers.**

- Il définit les moyens de production (équipes, matériels, matériaux), rédige les rapports, dialogue avec tous les intervenants des chantiers.
- **Il est responsable des méthodes et de la qualité de l'ouvrage** : il assiste les personnes qu'il commande.
- Il connaît toutes les techniques de son métier et suit leur évolution.
- Il anticipe les éventuels problèmes liés à la sécurité.
- Il est régulièrement en contact avec les clients (maîtres d'ouvrage).

Ce métier est fait pour vous si :

- Vous avez le goût des relations humaines et du management ;
- Vous aimez relever les défis ;
- Vous aimez organiser, planifier.

#QUALITÉS

Responsabilité et méthode

Homme de responsabilités, d'organisation, il a naturellement le sens des relations humaines. Méthodique, il prépare avec soin le chantier en amont, se montre disponible pour ses clients et ses collaborateurs lors du suivi.

#ÉVOLUTION

Au cours de sa carrière, **le conducteur de travaux peut évoluer vers un poste de directeur de travaux**

Formation

- BTS Travaux Publics
- DUT génie civil
- Diplômes d'ingénieur

■ Titre professionnel de NIVEAU III :

- de conducteur de travaux publics routes, canalisations, terrassement
- de conducteur de travaux bâtiment et génie civil

